



Commune de Bouvesse-Quirieu

Département de l'Isère

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 23 Janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GONZALEZ, Maire.

Membres du Conseil Municipal présents :

Mmes : Myriam BLAEVOET, Violaine KANMACHER, Sylvie FOURNIÉ, Stéphanie PROST, Lorène LAX-COMERRO.

MM : Frédéric GONZALEZ, Joël GARÇON, Thierry MERLE, Serge BORDEL, François ALMODOVAR, Romain TEILLON, Frédéric JOIRON.

Membres du Conseil Municipal excusés : Mmes Angélique SIMON, Karine RHONE, Bochra KINGET, et M. Eric VIENOT DE VAUBLANC

Membres du Conseil Municipal absents :

M. Serge BORDEL a été désigné secrétaire de séance et Mme JUGE Gaëlle en tant qu'auxiliaire.

Début de la séance à 19H

Lecture du CM en date du 19 Décembre 2023 : Approbation à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR de la SEANCE :

- SACPA : convention gestion des chats libres 2024
- Subvention exceptionnelle les Marre-Mots
- Personnel communal : création poste adjoint administratif à temps plein
- ENS Quirieu : choix architecte mission MO pour restauration de la maison-forte et de la chapelle
- Stade synthétique : sollicitation concours financier de l'Etat au titre de la DETR
- Questions diverses : Budget prévisionnel 2024 / Personnel communal / Parole aux commissions

OBJET : Convention de gestion des chats errants – Fondation CLARA

Les désagréments liés aux colonies de chats errants persistent sur le territoire de la commune. Cette dernière, compétente en la matière, doit mener en partenariat avec un organisme agréé une campagne de stérilisation afin d'éviter la prolifération des chats errants. A cet effet, la Fondation CLARA membre du groupe SACPA (titulaire convention fourrière animale) propose de conventionner pour lancer cette opération à hauteur de :

- 100€ TTC par mâle capturé
- 130€ TTC par femelle capturée

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DÉCIDE de signer la convention avec la Fondation CLARA – groupe SACPA selon les modalités énoncées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Un contact sera pris avec l'association très rapidement pour engager des campagnes de stérilisation sur « Quirieu et Le Bayard » notamment.

OBJET : Subvention exceptionnelle association périscolaire Les Marre-Mots

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de soutien financier formulée par l'association Les Marre-Mots.

Cette dernière informe la municipalité des potentielles difficultés financières à venir sur la période de janvier à juillet 2024, notamment sur le paiement des salaires de la période, des cotisations afférentes ainsi que les indemnités de fin de contrat du personnel.

Une estimation des besoins a été demandée au président de l'association. M. PICANO évalue, dans une estimation haute, le besoin à 13 000€.

Vu le montant conséquent, se basant sur des perspectives restant à confirmer au fil des mois, M. le Maire propose à l'assemblée d'effectuer un premier versement de 6 500€. Puis, à l'issue du 1^{er} trimestre 2024, un nouveau bilan financier sera demandé à l'association afin de réajuster au plus près le besoin. Cette dernière pourra, à nouveau solliciter une subvention pour clôturer son exercice comptable avant dissolution de l'association, dans la limite des 6 500€ restants.

Si la situation financière de l'association venait à se dégrader, le Conseil Municipal serait alors appelé à se prononcer de nouveau.

*M. ALMODOVAR souhaite se faire confirmer les missions de l'association et notamment les temps de garde ➤ Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : Matin 7H30/8H20 et 16H30/18H30.
En Septembre, il y aura une réorganisation importante avec une gestion communale.
Des recrutements seront envisagés, un groupe de travail réfléchit actuellement au dispositif et aux modalités de mise en œuvre.*

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 13 000€ (treize mille euros) afin d'aider l'association Les Marre-Mots à maintenir son activité jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023/2024.

DIT qu'un premier versement de 50%, soit 6 500€ (six mille cinq cent euros) sera mandaté dès que la présente délibération sera rendue exécutoire,

DIT qu'un second versement, dans la limite des 6 500€ restants, pourrait intervenir sur sollicitation de l'association afin de lui permettre de clôturer son exercice comptable avant dissolution de l'association,

DIT que les crédits nécessaires seront portés au BP 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

OBJET : Modification de la durée Hebdomadaire de travail – Filière Administrative – Adjoint Administratif Territorial – 35 heures / hebdomadaires.

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération N° 31-2021 en date du 8 Juin 2021 créant un emploi d'adjoint administratif territorial, à temps non complet, à raison de 28 heures / hebdomadaires, soit 28/35^{ème}, pour exercer les fonctions de secrétaire d'accueil, à compter du 01/09/2021,

Vu la saisine du Comité Technique du CDG38,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent à temps non complet - 28 heures - Poste « Agent en charge de l'accueil ».

Considérant que suite à la réorganisation du secrétariat de Mairie, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de ce poste afin de lui confier de nouvelles missions (liste non exhaustive) :

- Mise en place de la Micro-Folie
- Collaboration avec le réseau Micro-Folie, les bibliothèques de 3,2,1 réseau et la Médiathèque Départementale de l'Isère dans chacune des grandes étapes de la mission.
- L'émergence de la Micro-folie sur la commune : prise de contact avec les fournisseurs, évaluation des besoins, commande du matériel, installation provisoire et prise en main afin de faire découvrir dans un premier temps l'outil aux futurs partenaires et institutions.
- La création d'un premier maillage territorial avec des acteurs locaux, du domaine de la culture, de l'éducation et du social.
- La formation interne à l'outil pour les bénévoles de la bibliothèque qui le souhaiteraient.
- L'étude des objectifs et moyens à mettre en place pour faire vivre la future bibliothèque et la Micro-folie. (Rédaction d'un PSCES)
- Organisation de la nouvelle bibliothèque, repensée comme un pôle culturel
- Un soutien à l'équipe de bénévoles pour les grandes étapes qui vont mener à la bibliothèque de demain ; désherbage massif, déménagement vers une bibliothèque provisoire, aménagement des locaux puis réaménagement après travaux, travail sur les collections, les acquisitions...
- Organisation de la communication de la commune : actualisation site web, bulletin municipal, publication illiwap / panneau lumineux...

- Suivi de l'ENS (fichier propriétaires, conventions...)

Monsieur le Maire propose de porter la durée hebdomadaire de travail du Poste « Agent en charge de l'accueil » à 35 heures à compter du 1^{er} Mars 2024.

*M. le Maire précise qu'il sera peut-être nécessaire de retravailler sur les missions qui lui sont confiées.
M. ALMODOVAR s'interroge sur les risques de conflits entre notre agent et les bénévoles de la bibliothèque.*

Mme KANMACHER explique qu'il s'agit ici de la justification de l'augmentation du temps de travail de Gwenaëlle pour un passage à 35H.

La création d'un poste à la bibliothèque viendra ultérieurement. Il y aura un travail en concertation avec l'équipe de bénévoles pour que les changements se fassent en douceur.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DE CREER à compter du 1^{er} Mars 2024 :

► Un poste permanent - **ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL**, à temps complet 35 Heures / hebdomadaire,

DE COMPLETER en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

D'ENGAGER une procédure de suppression du poste « Adjoint technique territorial – 28 heures / hebdomadaire » auprès du CDG 38 dès la nomination de l'agent et la réalisation des procédures administratives,

D'AFFECTER les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des opérations et à signer tout document se rapportant à celles-ci.

OBJET : ENS site médiéval de Quirieu : choix architecte pour mission de maitrise d'œuvre dans le cadre de la restauration de la maison forte et de la chapelle.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une consultation a été menée pour le recrutement d'un cabinet d'architecte en vue de la mission de maitrise d'œuvre pour la restauration de la maison forte et de la chapelle.

L'Atelier ISSHIN, représenté par Stéphanie CANELLAS, en tant qu'assistant à la maitrise d'ouvrage, mandaté par la collectivité s'est chargé de l'analyse des 2 offres reçues, et à procéder au classement suivant :

Offre classée n°1 : **Périscopé – 13 chemin de la Charrière Blanche 69130 ECULLY**
Prix : 32 909.00€ HT (mission de base + missions complémentaires)

Offre classée n°2 : **Pierrick de VAUJANY – 51 rue Paul Claudel 38510 MORESTEL**
Prix : 37 475.00€ HT (mission de base + missions complémentaires)

Ces deux offres ayant été jugées de manière équivalente sur l'aspect technique.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de suivre l'avis de l'AMO.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DÉCIDE d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la maison forte et de la chapelle au cabinet **Périscope – 13 chemin de la Charrière Blanche 69130 ECULLY pour la somme de 32 909.00€ HT**

DIT que les crédits nécessaires seront portés au BP 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

OBJET : Validation A.P.S (avant-projet sommaire) et sollicitation concours financier de l'Etat – DETR 2024 et Agence nationale du sport pour aménagement complexe sportif de BOUVESSE-QUIRIEU

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les délibérations n°03-2023 du 21 Février 2023 et n°16-2023 du 21 Mars 2023 concernant le projet d'aménagement du complexe sportif consistant en la création d'une aire de jeu en gazon synthétique et la construction de vestiaires.

Afin de permettre l'avancée de ce projet, il y a lieu de valider le nouveau phasage du projet ainsi que la mise à jour des montants afférents à l'opération :

1^{ère} tranche : trêve estivale 2024 : réalisation d'un terrain de football honneur en gazon synthétique et traitement des abords pour classement de l'installation (T4) : 858 546.40€ HT

2^{ème} tranche : 2025 : construction de nouveaux vestiaires (2 vestiaires joueurs + 2 arbitres et local rangement) : 353 710.50€ HT.

En complément des financements extérieurs connus, à savoir 20 000.00€ du Fonds d'Aide de Football Amateur (FAFA), et 125 000.00€ du Département de l'Isère, il y a lieu de solliciter d'autres organismes et notamment les services de l'Etat, via la Préfecture de l'Isère afin de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2024, couvrant jusqu'à 20% des dépenses subventionnables, ainsi que l'Agence Nationale du Sport.

Mme LAX COMERRO est surprise des montants qui resteront à charge pour la commune.

M. le Maire explique que si l'on attend toujours, on ne fait jamais d'investissement. Il faut parfois oser des projets ... nous avons pour exemple : la bibliothèque.

Mme KANAMCHER précise qu'elle trouve ces chiffres exorbitants et pourtant cela ne concerne qu'une petite partie de la population (ex : les licenciés du club de foot), cet équipement n'est pas accessible à l'ensemble de la population.

M. le Maire tente de trouver un maximum de financements extérieurs pour ce projet.

C'est un projet nécessaire pour la pérennité du club de foot.

Il donne pour l'exemple de Saint-Chef qui a gagné de nombreux licenciés depuis la réalisation de son stade synthétique. Il souligne que beaucoup d'enfants de BOUVESSE-QUIRIEU sont licenciés au club de foot de CREYS-MEPIEU qui possède des infrastructures de ce type.

Mme KANMACHER : Pourrait-on rendre ce complexe intercommunal afin d'avoir d'autres financements ?

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 10 voix pour,
- 0 voix contre,
- 2 abstentions,

DÉCIDE de valider les nouveaux montants et le phasage de l'opération d'aménagement du complexe sportif de BOUVESSE-QUIRIEU, pour un montant total de 1 212 256.90€ HT,

DÉCIDE de solliciter le concours financier des services de l'Etat au titre de la DETR 2024 et l'Agence Nationale du Sport pour ledit projet,

DEMANDE au cabinet de maîtrise d'œuvre de lancer la phase P.R.O – D.C.E,

DIT que les crédits nécessaires seront portés au BP 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

1) Recrutement d'un Agent Technique

Recrutement d'un agent non titulaire de la fonction publique par le biais d'un CDD dans un premier temps : M. Florian SIMON.

2) TOILETTES PUBLIQUES – Place de la Mairie

Est-il nécessaire de les conserver ? Que faire ?

L'idée serait d'écrouler la partie « Toilettes » et mettre des panneaux pour indiquer les toilettes plus haut vers l'espace les Sources ou installation de toilettes plus modernes.

Après concertation l'assemblée souhaite une démolition et l'installation de toilettes plus modernes comme à l'espace les Sources.

Attention au budget et nécessité d'avoir un modèle PMR.

3) Problème de stationnement des BUS et CAMIONS sur les parkings de la commune

Faut-il continuer à accepter un stationnement des véhicules de travail toute la semaine et parfois le week-end ? Quelles sanctions en cas de non-respect ?

M. le Maire va faire un courrier pour sensibiliser les conducteurs de bus et le propriétaire de la remorque bleue à Marlieu.

4) Demande de l'école élémentaire pour un financement de matériel informatique.

Cette demande a pour objet l'avance pour l'achat de matériel pédagogique « petits robots » pour un montant de 5127€.

Ce montant sera remboursé l'année N+1 par l'inspection Académique.

Pour cela il sera nécessaire de signer une convention pour accord.

Accord de principe du CM.

5) Etudes pour la réalisation d'une voie cyclable BAYARD / BRIORD

- Dossier en cours pour dépôt au Conseil départemental de l'Isère (max 50%)
- Dossier en cours pour dépôt auprès de la CNR (max 20%)
- Dossier en cours pour dépôt auprès de la CCBD (max 50 000€)
- Dossier en attente auprès de la CC Plaine de l'AIN
- Voir peut-être aussi du côté de la Région

Importance de la sécurisation de cette voie.

L'entreprise VICAT souhaite s'associer à notre projet.

6) ZAEnR – Réunions publiques

Organisées par la CCBD sur les différents secteurs ➤ MONTALIEU le 14 Février à 19 Heures – Salle Jouvenet. Suite à cette réunion, il conviendra de définir au niveau communal, les zones potentiellement à équiper.

7) FIBRE – Demande ORANGE

Demande pour l'installation d'un stand infos afin d'informer les habitants : informer, accompagner, inscriptions... Lundi 12 Février de 10H à 18H – Nécessité d'une salle pour organiser cela.

Proposition d'utilisation du Bar de l'Espace les Sources.

8) CR des CM sur ILLIWAP – Demande de Mme MORET

Mme KANMACHER propose que Gwenaëlle le fasse en attendant le site internet.

9) Bibliothèque Provisoire

Quel local est nécessaire pour accueillir la bibliothèque provisoire ?

Mme KANMACHER souhaiterait utiliser la Mairie Provisoire et l'idéal serait de pouvoir différer le projet prévu.

Mme BLAEVOET propose la maison LARRIVE.

M. GARÇON lance l'idée des préfabriqués.

Pas de solution actuellement mais il faudra se positionner rapidement.

10) Projet photovoltaïque « Lac Darphin »

JP2e a contacté M. le Maire pour nous informer que le projet était toujours en cours d'instruction.

11) Demande du centre aéré intercommunal de la CCBD

Mme VACHER de la CCBD nous a contactés pour savoir si nous avons des locaux pouvant temporairement les accueillir. Dépannage pourquoi pas mais avis réservé car les salles sont déjà utilisées par les associations locales ... Les membres du CM sont unanimes « C'est toujours Bouvesse ! »

Paroles aux commissions

Mme BLAEVOET et Mme FOURNIE :

- *Repas aînés le 21/04 – sur le thème des vacances - Nationale 7*
- *Voyage des aînés en Septembre est reporté car BERTHOLET ne peut pas assurer cette prestation*
- *Programmation des activités pendant les vacances de Pâques 1^{ière} semaine YOGA / 2^{ème} semaine Aquarelle avec M. DEGACHE / Trottinette électrique pour les ados*

Mme KANMACHER :

- *Bulletin Municipal disponible pour distribution*
- *Idée de faire un café / vin chaud dans chaque hameau pour les bulletins*
- *Site web en cours*
- *Programmation VIA VELO en cours*
- *Réunion du comité de site ENS Quirieu : le 29 Janvier 2024 de 14H à 16H*

Fin de la séance à 21H30.